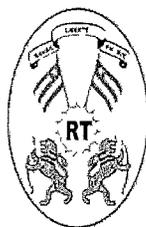


REPUBLIQUE



TOGOLAISE

ASSEMBLEE GENERALE

67^{ème} SESSION ORDINAIRE

Troisième Commission

Déclaration du Togo sur le point 28 : Promotion de la femme.

Présentée par .

M. FINTAKPA LAMEGA Dékalèga, Délégué du Togo
aux travaux de la Troisième Commission

Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que mon pays prend la parole devant la troisième Commission, je voudrais vous féliciter ainsi que votre bureau pour votre élection à la tête de la troisième Commission de la 67^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies

Dans le cadre de l'examen du point dont la Commission est saisie, le Togo voudrait saluer, à leur juste valeur, les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion de la femme et dans celui de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences

Mon pays adhère aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie, au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Cameroun, au nom de l'Afrique, et félicite la Directrice Exécutive Adjointe de l'ONU-Femmes, la Vice-présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Directrice Adjointe du Fonds des Nations-Unies pour la Population pour leurs présentations

Monsieur le Président,

La question de la promotion de la femme constitue l'une des priorités de mon pays

En effet, depuis 2005, le Togo s'est engagé dans une politique sociale qui vise à améliorer les conditions de vies de toutes les couches de la population. Cette politique met l'accent sur l'éducation, secteur dans lequel il a accompli beaucoup de progrès ces deux dernières années

Dans ce contexte, les enfants les plus vulnérables et défavorisés ont aujourd'hui accès à la scolarisation grâce à l'option de la gratuité de l'éducation dans l'école primaire et préscolaire. Une attention particulière est accordée, dans le cadre de cette politique, aux filles en difficulté qui ont désormais droit à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, augmentant ainsi leur taux de scolarisation

Monsieur le Président,

Depuis l'année dernière, le Gouvernement togolais a inscrit comme priorité dans la lettre de mission du Ministère de la Promotion de la femme : « **l'autonomisation de la femme ; accès de la femme à la terre et au crédit** »

Pour relever ce défi, ledit Département, en collaboration avec certaines Associations et ONG qui s'occupent de la question, a entrepris des actions ciblées à l'endroit des Chefs traditionnels, des Préfets et des femmes elles-mêmes pour les amener à une évidence : les femmes, au même titre que les hommes, ont le droit d'hériter de la terre. Cette campagne, débutée l'année passée, va se poursuivre et s'intensifier.

De plus, cette année, le Togo a célébré, le 23 juin 2012, pour la première fois, la « Journée internationale de la veuve » qui a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2010

Ce fut l'occasion pour mon pays de rappeler qu'après avoir perdu leur conjoint, des millions de femmes dans le monde se trouvent, avec leurs enfants, dans des situations de détresse, situations auxquelles n'échappent pas les femmes togolaises

Dans le cadre de cette célébration, le Fonds d'Aide aux Veuves et Orphelins (FONDAVO), mis en place par le Gouvernement depuis 2010, a organisé cette année une conférence consacrée aux mécanismes juridiques pour protéger les veuves

Il convient de signaler que, grâce à l'action du Gouvernement et de la Société civile togolaise, le Code togolais des personnes et de la famille, qui datait de 1980 et qui ne répondait plus à certaines réalités, a récemment été réaménagé et adopté par l'Assemblée Nationale togolaise.

Le nouveau Code constitue une évolution en ce sens qu'il contient un certain nombre de dispositions destinées à réduire les discriminations à l'égard des veuves, notamment en matière de succession et de jouissance du domicile conjugal. Ce Code permet désormais aux femmes de mieux prendre en main leur destin, y compris leur santé reproductive.

Monsieur le Président,

L'absence de planning familial dans les pays en développement constitue un véritable problème de santé publique. En effet, de nombreuses femmes meurent chaque année de causes liées à la grossesse. Or, un grand nombre de ces décès auraient pu être évité s'il y avait eu une prise en charge en amont.

C'est pour cette raison que le Gouvernement togolais, sous l'impulsion de S E M Faure GNASSINGBE, Président de la République, a opté pour l'assurance maladie obligatoire pour tous les fonctionnaires publics et parapublics ainsi que leurs épouses et enfants mineurs. Ainsi, il a été créé au début de cette année, l'Institut National d'Assurance Maladie qui prend totalement en charge toutes les dépenses liées à la santé reproductive de ses assurés.

Pour le reste de la population, le Togo a intégré depuis 2 ans dans son programme de développement social, la Campagne d'Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), dont les interventions permettent chaque jour d'améliorer la santé des femmes et des enfants.

En outre, à travers le Document pour la Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté Complet (DSRP-C), les Autorités togolaises s'engagent à intensifier la lutte contre la mortalité maternelle et à accroître les services de santé afin de réduire, notamment, les grossesses précoces et non désirées.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités des femmes à contribuer au développement, le Gouvernement ambitionne de prendre en charge la césarienne à 100 pour cent. A l'heure actuelle, cette prise en charge est de 90 pour cent. Conscient qu'il lui faut des moyens pour y parvenir, il met à contribution ses partenaires au développement que sont l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et le PNUD.

L'objectif visé est de pouvoir trouver des ressources additionnelles qui viendront en appui aux efforts nationaux en matière de lutte contre la mortalité maternelle en vue d'améliorer les conditions de vies des femmes togolaises qui jouent un rôle très important dans le développement du pays.

Je vous remercie de votre attention.